

C. — LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

RELEVÉ

des produits originaires et provenant de la zone française de l'Empire chérifien expédiés en franchise en France et en Algérie sous le régime des décrets des 28 décembre 1926, 16, 30 mai et 23 novembre 1933.

(du 1<sup>er</sup> juin 1933 au 31 mai 1934)

PRODUITS	Unités	CRÉDIT du 1 <sup>er</sup> juin au 31 mai 1934	TOTAUX des sorties au 31 mai 1934
<i>Animaux vivants</i>			
Chevaux .....	Têtes	500	12
Chevaux destinés à la boucherie.	"	4.000	1.821
Mulets et mules .....	"	200	9
Anes et ânesses .....	"	250	"
Bestiaux de l'espèce bovine .....	"	30.000	643
Bestiaux de l'espèce ovine .....	"	350.000	113.006
Bestiaux de l'espèce caprine .....	"	10.000	2.501
Bestiaux de l'espèce porcine .....	Qx.	34.000	34.000
Volailles vivantes .....	"	1.250	524
<i>Produits et dépouilles d'animaux</i>			
Viandes fraîches, viandes réfrigérées et viandes congelées :			
A. — De porc .....	"	5.000	(1) 5.000
B. — De mouton .....	"	10.000	731
Viandes salées ou en saumure, à l'état cru, non préparées.	"	3.000	581
Viandes préparées de porc .....	"	800	(2) 103
Charcuterie fabriquée, non compris les pâtés de foie .....	"	2.000	425
Volailles mortes (non préparées).	"	250	18
Conserves de viandes .....	"	2.000	34
Boyaux .....	"	3.000	329
Laines en masse, teintes, laines peignées et laines cardées ..	"	500	140
Grins préparés ou frisés .....	"	50	13
Graisses animales autres que de poisson :			
A. — Suifs .....	"	1.000	148
B. — Saïndoux .....	"		
C. — Huiles de saïndoux ..	"		
Cire .....	"	3.000	605
Œufs de volailles, d'oiseaux et de gibier .....	"	65.000	60.391
Miel naturel pur .....	"	100	46
<i>Pêches</i>			
Poissons d'eau douce, frais, de mer, frais ou conservés à l'état frais par un procédé frigorifique .....	"	5.000	5.000
Poissons secs, salés ou fumés, poissons conservés au naturel, marinés ou autrement préparés, autres produits de pêche.	"	50.000	50.000
<i>Farineux alimentaires</i>			
Blé tendre .....	"	1.650.000	1.649.954
Blé dur .....	"	150.000	149.904
Avoine en grains .....	"	260.000	139.944
Orgo en grains .....	"	2.600.000	1.211.469
Maïs en grains .....	"	500.000	471.762
<i>Légumes secs en grains et leurs farines :</i>			
Fèves et féverolles .....	"	235.000	129.952
Pois pointus .....	"	20.000	17.510
Haricots .....	"	5.000	167
Lentilles .....	"	50.000	99
Pois ronds .....	"	60.000	33.341

PRODUITS	Unités	CRÉDIT 1 <sup>er</sup> juin 1933 au 31 mai 1934	TOTAUX des sorties au 31 mai 1934
<i>Farineux alimentaires (suite)</i>			
Sorgho ou dari en grains ....	Qx.	50.000	3.479
Millet en grains .....	"	30.000	6.462
Alpiste en grains .....	"	50.000	29.469
Pommes de terre à l'état frais importées du 1 <sup>er</sup> mars au 31 mai inclusivement .....	"	45.000	38.713
Farines de blé dur et semoules (en gruaux) de blé dur .....	"	60.000	60.000
<i>Fruits et graines</i>			
Fruits de table ou autres, frais non forcés :			
Amandes .....	"	500	142
Bananes .....	"	300	"
Carrobes, caroubes ou carouges .....	"	30.000	1.961
Citrons .....	"	500	63
Oranges (douces ou amères), cédrats et leurs variétés non dénommées .....	"	(1) 27.000	11.158
Mandarines et chinois .....	"	8.000	1.335
Figues .....	"	500	10
Pêches, prunes, brugnons et abricots .....	"	500	73
Raisins de table ordinaires.	"	1.000	433
Dattes propres à la consommation .....	"	4.000	240
Non dénommés ci-dessus y compris les figues de cactus, les prunelles et les bates de myrtille et d'airelle à l'exclusion des raisins de vendange et moûts de vendange .....			
	"	200	200
Fruits de table ou autres secs ou tapés :			
Amandes et noisettes en coques .....	"	700	155
Amandes et noisettes sans coques .....	"	24.000	8.536
Figues propres à la consommation .....	"	300	"
Noix en coques .....	"	1.800	308
Noix sans coques .....	"	200	"
Prunes, pruneaux, pêches et abricots .....	"	1.000	1
Fruits de table ou autres, confits ou conservés .....			
	"	3.000	681
Graines à ensemercer autres que de fleurs de luzerne, de minette, de ray-gras, de trèfle et de betterave y compris le fenugrec .....			
	"	60.000	2.590
Fruits et graines oléagineux (voir <i>in fine</i> )			
<i>Denrées coloniales de consommation</i>			
Confiserie au sucre .....	"	200	2
Confitures, gelées, marmelades, compotes, purées de fruits et produits analogues contenant du sucre (cristallisable ou non) ou du miel .....	"	500	469
Cuites de fruits, pulpes de fruits en boîtes de plus de 4 kilos net l'une, raisiné et produits analogues sans sucre (cristallisable ou non) ni miel.	"	10.000	5
<i>Huiles et sucs végétaux</i>			
Huiles fixes pures :			
D'olives .....	"	40.000	4
D'argan .....	"	1.000	3

(1) Dont 3.383 quintaux exportés sous forme de porcs vivants (par autorisation spéciale).

(2) Dont 100 quintaux exportés sous forme de porcs vivants (par autorisation spéciale).

(1) Dont 10.000 quintaux au maximum à destination de l'Algérie.

PRODUITS	Unités	CREDIT		TOTALX des sorties au 31 mai 1934	PRODUITS	Unités	CREDIT		TOTALX des sorties au 31 mai 1934
		1 <sup>er</sup> juin 1933 au 31 mai 1934	31 mai 1934				1 <sup>er</sup> juin 1933 au 31 mai 1934	31 mai 1934	
<i>Huiles et surs végétaux (suite)</i>									
Huiles volatiles ou essences :									
A. — De fleurs .....	Qx.	300		41					
B. — Autres .....	"	300		6					
<i>Espèces médicinales</i>									
Herbes, fleurs et feuilles, fleurs de rose de Provins, menthe mondée, menthe bouquet ..	"	2.000		624					
Herbes, fleurs et feuilles autres : rose et pyrèthre .....	"								
<i>Bois</i>									
Bois communs, ronds, bruts, non équarris .....	"	1.000		146					
Perches, étauçons et échelas bruts de plus de 1 <sup>m</sup> 10 de longueur et de circonférence atteignant au maximum 60 centimètres au gros bout ....	"	1.500		70					
Liège brut, râpé ou en planches :									
Liège de reproduction .....	"	60.000		28.359					
Liège mâle et déchets .....	"	40.000		19.236					
Charbon de bois et de chène- vottes .....	"	3.000		3.000					
<i>Teintures et tanins</i>									
Ecorces à tan mouluées ou non.	"	5.000		5.000					
<i>Produits et déchets divers</i>									
Légumes frais .....	"	135.000		106.485					
Légumes salés, confits, légumes conservés en boîtes ou en ré- cipients hermétiquement clos ou en fûts et légumes dessé- chés .....	"	15.000		9.957					
<i>Poteries, verres et cristaux</i>									
Autres poteries en terre com- mune, vernissées, émaillées, ou non .....	"	1.200		204					
<i>Tissus</i>									
Tapis revêtus par l'Etat chéri- fien d'une estampille garan- tissant qu'ils n'ont été tissés qu'avec des laines soumises à des colorants de grand teint.	Mq.	30.000		30.000					
Etoffes de laine pure pour ameub- lement .....	Qx.	100		32					
Tissus de laine pure pour habil- lement, draperie et autres ..	"	100		97					
Couvertures de laine tissées ..	"	20		20					
Tissus de laine mélangée .....	"	100		74					
Vêtements, pièces de lingerie et autres accessoires du vêtement en tissu ou broderie confec- tionnés en tout ou partie ....	"	1.000		82					
<i>Peaux et pelleteries ouvrées</i>									
Peaux seulement tannées à l'ai- de d'un tannage végétal, de chèvres, de chevreaux ou d'agneaux .....	Qx.		350	178					
Peaux chamoisées ou parchemi- nées, teintes ou non, peaux préparées corroyées dites « fi- lali » .....	"		500	408					
Babouches .....	"		3.500	39					
Maroquinerie .....	"		600	466					
Valises, sacs à mains, sacs de voyage, étuis .....	"		100	23					
Pelleteries préparées ou en mor- ceaux cousus .....	"		20	2					
<i>Ouvrages en métaux</i>									
Ouvrages dorés ou argentés par divers procédés .....	"		10	3					
Objets d'art ou d'ornement en cuivre ou en bronze .....	"		600	419					
Articles de lampisterie ou de ferblanterie .....	"		100	7					
Autres objets non dénommés, en cuivre pur ou allié de zinc ou d'étain .....	"		300	2					
<i>Meubles</i>									
Meubles autres qu'en bois cour- bé : Sièges .....	"		200	74					
Meubles autres qu'en bois cour- bé autres que sièges, pièces et parties isolées .....	"								
Cadros en bois de toutes dimen- sions .....	"		20	1					
<i>Ouvrages de sparterie et de vannerie</i>									
Tapis et nattes d'alfa et de jonc. Vannerie en végétaux bruts, ar- ticles de vannerie grossière en osier seulement pelé ; van- nerie en rubans de bois, van- nerie fine d'osier, de paille ou d'autres fibres avec ou sans mélange de fils de divers textiles .....	"		8.000	3.488					
Cordages de sparte, de tilleul et de jonc .....	"		550	20					
	"		100	99					
<i>Ouvrages en matières diverses</i>									
Tabletterie d'ivoire, de nacre, d'écaille, d'ambre et d'am- broïde : autre objets .....	"		50	1					
<i>Graines et fruits oléagineux</i>									
Lin .....	"		100.000	10.103					
Ricin .....	"		30.000	992					
Sésame .....	"		5.000	3					
Olives .....	"		5.000	1.151					
Autres .....	"		10.000	73					

## LE COMMERCE DES BEURRES AU MAROC.

Bien que la consommation du beurre d'importation ait été en premier lieu presque strictement limitée à la production européenne, cette denrée trouvait au Maroc un débouché très intéressant.

La France fut pendant de longues années l'unique fournisseur. C'est la région des Charentes qui envoyait le plus gros contingent, soit de beurres de table, vendus par petits paquets d'un quart, soit de beurres de cuisine, livrés en mottes ou en seau.

Le tableau ci-après fournit une preuve indiscutable de l'importance des ventes françaises dans le Maroc.

ANNÉES	IMPORTATIONS TOTALES de beurre au Maroc		PART DE LA FRANCE	
	Quintaux	Milliers de francs	Quintaux	Milliers de francs
1921 .....	1.209	1.795	1.104	1.704
1922 .....	1.701	1.828	1.483	1.632
1923 .....	1.535	1.801	1.520	1.784
1924 .....	1.572	2.150	1.566	2.142
1925 .....	2.258	3.326	2.235	3.312
1926 .....	2.419	4.517	2.409	4.510
1927 .....	2.826	5.170	2.819	5.156
1928 .....	3.845	6.209	3.808	6.172

Pendant ces huit années (1921 à 1928), la progression de la consommation fut constante, elle s'expliquait par l'augmentation continue de la population européenne qui, dès 1925, dépassait le chiffre de 100.000 habitants et vers fin 1928 atteignait presque 150.000. Les prix réels variaient relativement peu pendant cette même période, ils furent surtout fonction du mouvement du franc. D'une moyenne de 16 à 18 francs le kilo au détail, de 1921 à 1923, ils passèrent à 22 et 24 francs en 1924 (date de la première chute du franc) pour s'élever progressivement ensuite à 20-27 francs en 1925 ; 24-30 en 1926 ; 30-36 en 1927, 1928 et 1929.

L'année 1929 est le point de départ d'une première tentative de concurrence étrangère. L'Amérique fournit pour 558.000 francs de beurre et les Pays-Bas pour 42.000 francs, mais les exportateurs français n'avaient nulle raison apparente de s'inquiéter de cette concurrence, puisqu'ils livraient 3.848 quintaux, valant 6.385.000 francs, en progression même sur les chiffres précédents.

L'année 1930 marqua l'apogée des ventes françaises, 5.640 quintaux, valant 7.729.000 francs, furent placés et dans la satisfaction de la progression ininterrompue depuis 1921, les maisons françaises ne se rendirent peut-être pas bien compte que leur avance n'était plus comme jadis, en raison directe de l'augmentation de la population européenne, de 140.000 à 150.000 habitants, à cette époque, et que des concur-

rents s'attaquaient au marché. Car c'est cette même année que les maisons métropolitaines perdaient, malgré le développement de leur chiffre d'affaires, leur exclusivité jusqu'alors presque complète ; en effet, l'Argentine commençait à livrer pour 637.000 francs de beurres, vendus au détail de 14 à 18 francs le kilo, alors que les beurres français valaient de 22 à 26 francs le kilo.

Les maisons françaises comme le public marocain d'ailleurs crurent à des ventes occasionnelles et purement déficitaires d'un pays où la crise venait d'éclater de façon aiguë. L'impression était que cette concurrence ne durerait pas ; que l'été, les transports seraient rendus impossibles. Mais en 1931, les livraisons de l'Argentine se poursuivent avec une intensité accrue. Les blocs, d'un volume un peu supérieur à celui d'une tôle de biscuits, arrivaient régulièrement par bateaux spéciaux, munis de cales frigorifiques, soit directement sur Casablanca, soit après transbordement à Bordeaux. Les prix se maintenaient au taux de 14 à 18 francs le kilo et ces beurres éliminèrent rapidement les beurres de cuisine français.

En 1931, la France ne livrait plus que 3.863 quintaux valant 5.210.000 francs sur une consommation totale de 7.232 quintaux valant 8.824.000 francs. L'Argentine a elle seule vendait désormais presque autant en tonnage que la France, puisqu'elle avait placé 3.148 tonnes valant 3.500.000 francs.

Le beurre de cuisine était ainsi éliminé du marché marocain, mais nous tenons encore le marché du beurre de table.

Le public habitué aux marques fines, répugnait à acheter du beurre argentin qui pourtant pouvait être consommé comme beurre de table. Mais un hiver rigoureux en France entraîna une hausse saisonnière qui fit passer, au Maroc, le prix de détail du paquet de 125 grammes de 3 fr. 73 à 4 fr. 50, au moment précis où l'Argentine, fournissant un nouvel effort, ajustait ses prix aux environs de 12 et 14 francs le kilo. Une politique de compensation bien comprise eut dicté aux fabricants de beurre une désolidarisation des cours du Maroc d'avec ceux de la métropole, mais ayant une demande intéressante en France à l'époque, ils négligèrent les avis que leur firent parvenir les services officiels.

Les ménagères les plus convaincues de la supériorité des marques françaises, qui répugnaient d'abord à consommer du beurre argentin, se laissèrent gagner par la trop grande différence des prix, surtout à un moment où les budgets familiaux commençaient à être touchés par la crise ; elles firent des essais et constatèrent que malgré tout leurs appréhensions avaient été exagérées, que la différence de qualité entre les deux beurres n'était pas si considérable. Aussi quand, quelques semaines plus tard, les prix du beurre français se mirent à baisser et à revenir

même au taux d'avant la hausse de 3 fr. 50 les 125 grammes, il était trop tard, la plus grande partie de la clientèle restait fidèle au beurre argentin. D'ailleurs, le débit de ces fins français, qui jusqu'alors avait été très suivi, se ralentit chez les détaillants, et la fraîcheur du produit en souffrit. Ce fut le coup de grâce.

Depuis, les importations ne firent que croître, mais elles furent presque exclusivement d'origine étrangère, les Argentins ayant à lutter désormais contre les Russes et les Danois. La chute des prix entraînés par cette lutte permit l'élargissement du marché, le beurre se substituait désormais aux graisses et même à certaines huiles. Non seulement, les 200.000 Européens en consommaient, mais les bas prix réussirent à intéresser la population indigène.

Les statistiques les plus récentes traduisent cette extension rapide du marché :

**1932. — Importation totale de beurre :**

*11.190 quintaux valant 9.614.000 francs*

Argentine .....	8.561 qx	valant	6.437.000 fr.
France .....	1.763	—	2.369.000
Danemark ....	478	—	496.000

**1933. — Importation totale :**

*18.689 quintaux valant 9.203.000 francs*

Argentine .....	8.344 qx	valant	3.748.000 fr.
Russie .....	4.394	—	2.508.000
France .....	982	—	1.293.000
Danemark .....	800	—	540.000

Le premier trimestre de l'année 1934 enfin marque l'écrasement définitif des marques françaises de beurre puisque les résultats furent les suivants :

France .....	141 qx	valant	198.000 fr.
Danemark .....	293	—	174.000
Russie .....	1.625	—	591.000
Argentine .....	4.397	—	1.590.000

Au moment où, en France, se pose la question de l'écoulement des produits agricoles, nous avons pensé qu'il était indiqué d'attirer l'attention des intéressés sur la nécessité de faire un effort pour reconquérir le marché marocain des beurres. Il serait souhaitable de voir les organismes qualifiés, chambres syndicales ou autres, étudier sérieusement la situation et imposer à leurs adhérents une politique bien comprise de vente sur les marchés extérieurs.

**P. V.**

**LE MOUVEMENT COMMERCIAL  
DU MAROC EN 1933 (1)**

En 1933, le Maroc a subi l'influence de la dépression économique mondiale tout en manifestant un effort d'adaptation à la situation nouvelle qui lui est faite après de nombreuses années de prospérité et d'investissement de capitaux étrangers.

Pays de « porte ouverte » en matière d'importations, mais partiellement rattaché à l'économie protectionniste métropolitaine en matière d'exportation, le Maroc a dû faire face, en 1933, à une déflation très sensible qui n'a pas été sans créer certains troubles, tout en annonçant un meilleur aménagement de ses échanges.

Le commerce total s'est élevé, en valeur, à 2.132 millions de francs et, en poids, à 2.731.000 tonnes, marquant ainsi, sur l'année précédente, une diminution de 338 millions de francs et de 40.000 tonnes. La réduction en valeur atteint 13 %, proportion analogue à celle enregistrée de 1931 à 1932.

*Aux importations.* — 1.007.000 tonnes et 1.532 millions de francs — la régression, en volume, atteint 118.000 tonnes, soit 10 %. D'une année à l'autre, la valeur a baissé de 14 %. Cependant le prix moyen de la tonne importée n'a baissé que de 4 %. Cette moyenne, elle-même, ne reproduit pas exactement la physionomie du marché d'importation et il est nécessaire de comparer les prix d'importation par grandes catégories de produits. De 1932 à 1933, le prix de la tonne de matières animales : laits, beurres, fromages, conserves, etc., est passé de 6.340 francs à 4.670 francs accusant une diminution de 26 % ; la tonne de matières végétales : pommes de terre, sucre, thé, huiles, vins, etc., revient de 1.521 francs à 1.278 francs, soit 16 % de baisse ; réduction analogue de la valeur relative des fabrications, 6.046 francs la tonne en 1932 et 5.120 francs en 1933, soit une réduction de 15 %. Par contre, la section des matières minérales qui représente la moitié, en volume, des importations accuse une hausse de valeur relative de 8 %, le prix de la tonne passant de 387 à 418 francs. Ces variations de prix sont dues en grande partie à la hausse enregistrée sur les pétroles, les essences et les fers de construction. La déflation accentuée constatée sur les produits de l'agriculture et de l'élevage, n'a pu que se répercuter sur les prix des marchandises de production marocaine. Elle a créé une malaise sensible et a entraîné un mouvement d'opinion en faveur de la défense du marché local contre les importations étrangères.

Si nous examinons, dans ses grands traits, le commerce d'importation, nous constaterons que la diminution des entrées a porté notamment sur les matériaux nécessaires à l'équipement économique. Par suite de l'achèvement de la ligne Fès-Oujda, il a été importé seulement 9.866 tonnes de rails contre 29.417 tonnes en 1932. Les entrées de ciment s'élèvent à 102.000 tonnes contre 148.000 tonnes l'année précédente. La production locale de ciment, de son côté, maintenait péniblement sa fabrication qui s'est élevée à 201.000 tonnes, contre 220.000 en 1932. Le mouvement de la construction subit, en effet, un ralentissement marqué. En 1933, dans les villes érigées en municipalités, il a été édifié 4.732 logements représentant une valeur de 257 millions de francs. L'année précédente, on avait enregistré la construction de 5.609 logements valant 356 millions. Les restrictions apportées dans l'immigration, avec le juste souci de réduire le chômage, contrarient l'accroissement de la population européenne et agissent dans le sens d'une diminution des demandes d'appartements.

Au titre du ralentissement de l'activité économique, nous noterons également les entrées moins importantes de machines et tracteurs agricoles, de pétroles et d'essences. En sens contraire, il y a lieu de remarquer la stabilité des importations de houille et briquettes. En 1933, la société « Energie électrique du Maroc » a produit 109.501.000 kilowatts, — 58.621.000 kw.h. d'origine

(1) (Extrait du rapport de M. Coursier, chef du service du commerce, sur la navigation et le mouvement commercial du Maroc en 1933.)

hydraulique et 50.879 kw.h. d'origine thermique. L'année précédente, ces quantités, reprises par origine, étaient respectivement 50.272.000 kw.h. et 48.058.000 kw.h. Ainsi se dessine la période productive où les efforts de mise en valeur du Maroc donneront des résultats bénéficiaires.

Signalons dans cet ordre d'idées les progrès réalisés par la viticulture marocaine qui tend à éliminer les apports de vins étrangers. Les importations de vins ordinaires en futailles ne représentent plus, en 1933, que 70.268 hectolitres contre 238.290 hectos en 1931.

Le commerce des automobiles a été actif et en nette reprise sur l'année dernière. En 1933, il est entré 3.813 voitures de tourisme, contre 3.137 l'année précédente. Les valeurs relatives sont en baisse. Il a été également importé 150 camions contre 139 l'année précédente. Si nous ajoutons à ces chiffres les importations de cars de transport en commun, nous arrivons, pour 1933, à un total de 3.992 voitures automobiles carrossées valant 64.561.000 francs, contre 3.298 voitures et 60.818.000 francs en 1932.

Si nous examinons la situation du marché indigène, nous assistons à une évolution marquée dans plusieurs rayons du commerce d'importation. La diminution du pouvoir d'achat de la masse agricole touchée par la mévente de ses produits, et aussi des nombreux ouvriers qui ont vu leurs salaires réduits quand ils n'ont pas été touchés par le chômage, a incité le client à se détourner des marchandises chères et à se rabattre sur les produits de qualité médiocre.

Les importations se sont maintenues généralement en volume, mais les valeurs ont fortement baissé. Citons quelques chiffres :

Il est entré 82.859 quintaux de thé, valant 72.865.000 francs contre 81.412 quintaux et 91.616.000 francs en 1932.

Le sucre accuse également une notable baisse de valeur : 121.509 tonnes de raffiné valant 135.104.000 francs contre 131.971 tonnes et 171.280.000 francs en 1932.

En ce qui concerne les huiles, on note une évolution à l'avantage de l'huile d'olive, très prisée de l'indigène qui la préfère aux huiles de graine dès que les prix deviennent abordables. En 1933, sur une importation totale de 104.674 quintaux d'huiles comestibles, on relève 32.345 quintaux d'huile d'olive, 21.768 quintaux d'huile d'arachide, 16.500 quintaux d'huile de soya et 34.061 quintaux d'huile de lin.

Pour les savons on observe une augmentation de tonnage et une forte baisse de prix (60.504 quintaux et 9.657.000 francs contre 50.207 quintaux et 10.528.000 francs en 1932).

Des importations massives de chaussures en caoutchouc, à très bas prix, ont inquiété fortement les fabricants indigènes de babouches. Il est entré, en 1933, 770.000 kilos de ces chaussures valant 3.512.000 francs. Sans doute, ces articles ne s'adressent-ils pas toujours aux clients des fabricants locaux ; ce mouvement commercial toutefois semble indiquer que l'artisanat marocain se trouvera contraint d'adapter sa fabrication à des besoins et à des goûts nouveaux de la clientèle indigène. Cependant, il y a lieu de ne pas perdre de vue la nécessité de n'apporter aucune perturbation brutale dans le statut économique traditionnel du pays. Des mesures seraient nécessaires dans le cas où des importateurs ne tiendraient pas compte de la situation de l'industrie indigène et par leur concurrence aveugle risqueraient de troubler l'ordre public.

La situation du commerce des cotonnades appelle des observations analogues, réserve faite toutefois qu'il s'agit, dans ce cas, d'une question extérieure et ne touchant qu'indirectement à l'intérêt indigène.

Les tonnages sont en légère réduction. Les entrées de tissus de coton blanchis, teints, mousselines et grenadines se sont élevées à 93.426 quintaux en 1933, contre 109.347 quintaux en 1932. Les valeurs sont en baisse sensible.

On note surtout l'élimination des anciens fournisseurs au profit du Japon, nouveau venu sur le marché.

Les tissus de soie artificielle jouissent d'une grande vogue et leur importation est en forte augmentation. En 1933, nous enregistrons l'entrée de 16.470 quintaux valant 31 millions de francs. Ici encore, les qualités ordinaires progressent au détriment des tissus de choix, les anciens fournisseurs se laissant distancer par le Japon.

♦ Nous reviendrons plus loin sur les conséquences de cet état de choses. Pour l'instant, nous noterons seulement que si l'introduction sur le marché de marchandises à bas prix a pu aider l'acheteur indigène à supporter la dépréciation de son pouvoir d'achat, il n'en est pas moins résulté des inconvénients tels que la dévalorisation des stocks du commerce, le chômage dans des industries locales, un déséquilibre plus accentué des relations commerciales du Maroc avec l'étranger et partant une plus grande difficulté à trouver des débouchés extérieurs à la production agricole et minière du Protectorat, à un moment où cette question revêt une importance primordiale.

*Aux exportations.* — 1.725.000 tonnes et 600 millions de francs, — on remarque, par rapport à l'année précédente, une augmentation de 78.000 tonnes, soit 4 %, et une baisse de valeur de 85 millions de francs, soit 12 %.

Le prix moyen de la tonne exportée ressort à 348 francs contre 416 francs en 1932, accusant une diminution moyenne de 17 %. D'une année à l'autre, le prix moyen de la tonne de matières animales revient de 4.074 francs à 3.610 francs, soit une baisse de 11 % ; la diminution est plus sensible dans la section des matières végétales où elle atteint 24 %, le prix moyen de la tonne passant de 762 francs à 580 francs. En ce qui concerne les matières minérales, la dévalorisation a été moins accentuée, soit 10 %. Les fabrications accusent une hausse du prix moyen de la tonne de 25 %. Mais cette indication est faussée par suite de modifications intervenues dans la nature des produits exportés. En effet, la proportion des superphosphates exportés est inférieure d'une année à l'autre. Au contraire, est plus élevée celle des autres articles fabriqués dont la valeur à la tonne est supérieure.

Lors du rapide examen des principaux produits d'exportation nous constaterons d'abord une sérieuse amélioration de la section des matières animales qui avait connu des années de régression persistante. En 1933, cette section a vu le tonnage et la valeur des exportations se relever sensiblement : 31.292 tonnes et 112.970 mille francs contre 24.434 tonnes et 99.544.000 francs en 1932.

Si l'exportation des bovins devient de plus en plus restreinte, représentant 832.000 francs, les ventes de porcins et d'ovins progressent en nombre et en valeur. Il a été expédié, à destination de la France, 44.804 porcins valant 12.462.000 francs, correspondant à une augmentation de 7.339 têtes et de 3.927.000 francs. Également à destination de la France et de l'Algérie, le Maroc a exporté 99.141 ovins, valant 7.784.000 francs. L'année dernière, il avait été vendu seulement 80.089 têtes valant 6.785.000 francs.

Grâce à la meilleure tenue des cours et aussi à la réduction des droits intérieurs de porte et de marchés, les ventes de laines et peaux accusent une amélioration notable. En 1933, il a été exporté 25.407 quintaux de peaux, valant 6.103.000 francs contre 18.292 quintaux et 4.264.000 francs en 1932.

Le commerce des œufs de volailles a été marqué par une augmentation des quantités qui n'a pas été suffisante pour annuler la baisse des cours.

Les produits de la pêche ont donné lieu à un commerce très actif et en nette progression. Il a été exporté sur France et Algérie en presque totalité, 56.000 quintaux de poissons conservés valant 26.391.000 francs contre 37.649 quintaux et 17.125.000 francs l'année précédente. Les ventes de poissons frais de mer et de poissons secs salés ou fumés ont représenté, en 1933, une valeur de 3.800.000 francs.

Avec les matières végétales, nous abordons le meilleur élément de la production marocaine. Le volume des exportations est en augmentation, mais leur valeur globale est en diminution par suite de la baisse des cours qui a particulièrement affecté le compartiment des céréales. Cette section comprend, en 1933, 602.000 tonnes et 349 millions de francs, contre 580.000 tonnes et 442 millions de francs l'année précédente.

Les ventes de blé ont porté sur des quantités jamais atteintes jusqu'à ce jour, soit 2.171.440 quintaux, d'une valeur de 142.357.000 francs. La déflation des cours s'est poursuivie. La moyenne du prix du quintal de blé en 1933 ressort à un peu plus de 65 francs le quintal contre 110 francs en 1932. Il y a lieu de noter que plus de 380.000 quintaux de blés ont été exportés sur l'étranger par suite de l'insuffisance du contingent d'entrée en franchise en France et en Algérie. Malgré l'octroi d'une prime de 27 francs par quintal, la moyenne des cours a été sensiblement abaissée.

Pour l'orge et le maïs, la France devient à peu près l'unique acheteur. Il a été exporté, en 1933, 1.515.000 quintaux d'orge valant 61.754.000 francs et 481.273 quintaux de maïs valant 29.887.000 francs. D'une année à l'autre, les prix de l'orge ont sensiblement diminué (1.944.000 quintaux et 91.717.000 francs en 1932) tandis que ceux du maïs se maintenaient et que les quantités atteignaient plus du double.

Les primeurs ont continué à progresser en quantités et valeur. De 82.400 quintaux valant 10 millions de francs en 1932, les sorties de légumes frais passent à 117.755 quintaux, en 1933, pour une valeur de 14.292.000 francs. La production des usines de conserves de légumes se développe en même temps et alimente un courant croissant d'exportation : 5.071 quintaux valant 1.284.000 francs.

Signalons, à titre d'indice et comme élément d'un important commerce d'exportation, la sortie de 4.191 hectolitres de vins ordinaires représentant une valeur de 419.000 francs. Les superficies plantées en vignes s'élèvent à environ 20.000 hectares dont 15.000 hectares sur le point d'entrer en pleine production. La consommation locale ne dépassant pas 450.000 hectolitres, le Maroc sera amené à exporter plusieurs centaines de milliers d'hectos. Cette quantité est trop faible pour inquiéter les autres gros producteurs de vins ordinaires et sera néanmoins d'un utile rapport pour l'agriculture européenne et un élément intéressant pour aider à équilibrer la balance commerciale du pays.

L'industrie minière est restée très atteinte par la crise. Les sorties de phosphates ont cependant progressé en tonnage tandis que leur valeur diminuait : 1.071.000 tonnes et 110.450.000 francs en 1933, contre 1.020.000 tonnes et 126 millions en 1932.

La production des mines de plomb, de zinc et de manganèse est restée très faible par suite du niveau trop bas des cours qui ne permet pas une exploitation bénéficiaire. On note des sorties de 116 tonnes de minerai de molybdène et de 608 tonnes de minerai de cobalt.

Le bassin houiller de Djerada est régulièrement mis en valeur. En 1933, il a été extrait 27.300 tonnes d'antracite dont 1.532 tonnes ont été exportées. Dès que les aménagements de la mine et ceux des voies d'expédition auront été terminés, on peut compter sur l'accroissement régulier de la production qui pourra atteindre 300.000 tonnes dans trois ans.

Les produits de fabrication marocaine ont pour débouché naturel le marché local. Jusqu'à présent, le Maroc fournit au commerce extérieur des semoules et farines de blé dur, du crin végétal, des articles d'art indigène, des superphosphates. Nous avons cité plus haut les progrès enregistrés par l'industrie des conserves.

Les minotiers ont exporté 52.000 quintaux de semoule, 20.777 quintaux de farines et 99.000 quintaux de son.

Les fabricants de crin végétal ont vu leurs exportations augmenter en volume et diminuer en valeur : 50.514 tonnes et 26.652.000 francs en 1933, contre 46.228 tonnes et 27.367.000 francs en 1932.

Les superphosphates, réduits au seul marché de l'Espagne et des Canaries, poursuivent leur mouvement

de régression : 6.513 tonnes en 1933 contre 7.727 tonnes en 1932 et 9.849 tonnes en 1931.

Les ventes des articles de fabrication indigène, tapis, babouches, maroquinerie, se sont maintenues dans de bonnes conditions. Notons des sorties de tapis de laine pour 2.476.000 francs, de babouches pour 2.365.000 francs, de maroquinerie pour 2.440.000 francs.

Cette industrie d'art indigène a pu être menacée par des importations d'articles étrangers grossièrement imités. L'administration veille à protéger le caractère original de la production locale et des mesures seront prises à bref délai pour éviter la fraude portant sur l'origine des produits.

### LA PÉNÉTRATION COMMERCIALE JAPONAISE AU MAROC.

Ses premiers débuts datent de 1928. Le Japon n'occupait alors encore que la 10<sup>e</sup> place parmi les pays importateurs dans l'Empire chérifien, il s'assure la 6<sup>e</sup> place en 1933 et se classe en 1934 au second rang. Chiffrées à 3.511 tonnes représentant 40 millions de francs en 1932, les entrées japonaises atteignent 6.798 tonnes représentant 65 millions 218.000 francs, en 1933. La progression s'accroît en 1934 ainsi qu'il ressort du tableau ci-après des importations en 1933 et pendant les cinq premiers mois de 1934.

	1933		1934	
	Tonnes	Milliers de francs	Tonnes	Milliers de francs
Janvier .....	425	4.171	1.054	9.066
Février .....	442	4.128	1.002	8.201
Mars .....	404	3.889	781	6.700
Avril .....	374	3.569	948	7.622
Mai .....	697	6.729	1.036	8.775
Juin .....	820	8.041	"	"
Juillet .....	583	6.618	"	"
Août .....	490	4.927	"	"
Septembre .....	526	4.937	"	"
Octobre .....	588	5.228	"	"
Novembre .....	684	6.176	"	"
Décembre .....	765	6.805	"	"
Total.....	6.798	65.218		

Or, en contre-partie de ces importations japonaises croissantes, les exportations marocaines au Japon vont sans cesse déclinant : 4 millions 391.000 francs en 1932, 2 millions 704.000 francs en 1933 et 958 francs pendant les cinq premiers mois de 1934.

Ci-après, principales rubriques, suivant l'importance en valeur des importations :

DESIGNATION DES MARCHANDISES	VALEURS (En francs)	
	1932	1933
Cotonnades, tissus divers, fils .....	30.753.721	57.473.202
Chaussures en caoutchouc .....	576.705	2.559.536
Thé .....	7.587.482	2.515.253
Ampoules et lampes électriques .....	61.560	545.259
Bimbeloterie, jouets, jeux, etc .....	71.695	339.347
Poissons secs, salés, conservés .....	105.493	275.237
Faïences, porcelaines .....	108.024	199.747
Verroterie et vitrification émail .....	27.451	197.941
Ch. à air, vêtements en caoutchouc..	10.957	183.216
Tabletteries et broseries .....	20.403	106.821
Parfumerie et savons de parfumerie..	7.246	95.801
Sparterie .....	12.161	70.540
Peaux et pelleteries .....	6.563	64.933
Stylographes et crayons .....	45.636	57.412
Parapluies et ombrelles .....	5.938	19.176
Confitures et gelées .....	9	14.381

Comme on peut le constater les cotonnades, tissus divers, fils, etc... constituent environ 80 % des importations du Japon. C'est dans cette branche que les progrès ont été les plus rapides.

D'abord introduits par l'intermédiaire de maisons d'Alexandrie les tissus japonais présentent des aspects classiques : tissus de coton rayés, dénommés « doras », tulles et voiles, et articles en soie artificielle. Puis vinrent les articles en satin de coton, dénommés « touffis » et dont les Italiens détenaient précédemment le contrôle.

Les tissus lourds de soie artificielle à grands ramages « Lampas », autre spécialité lyonnaise, sont également imités par les Japonais.

Pour les articles de soie artificielle, les importations du Japon ont passé de 9.671.000 francs en 1932 à 18.625.000 francs en 1933.

Mais c'est dans le domaine des cotonnades blanches (white shirting) que les progrès du Japon sont les plus rapides. En 1932 les apports de l'Angleterre atteignaient la valeur de 64.887.000 francs et ceux du Japon 4.975.000 francs sur une importation totale de 84.000.000 ; en 1933 le Japon passe à 30.000.000 et pour le premier trimestre de 1934, nous trouvons 9 millions au Japon contre 3 millions seulement à l'Angleterre, soit le triple.

Signalons que l'article « draps », seul, n'a pas été touché jusqu'ici par le Japon.

**Bonneterie de coton.** — Le Japon n'a pas tardé à prendre ici aussi la première place, cette fois au détriment de l'Espagne. De 1.715.000 francs en 1932, ses importations ont atteint 3.335.000 francs en 1933 et 641.750 francs pendant les trois premiers mois de l'année en cours contre 388.900 à l'Espagne et 170.000 à la France.

La France vend surtout au Maroc les articles de luxe pour la clientèle européenne, les marchandises japonaises ou espagnoles ayant la faveur des indigènes.

**Lingerie cousue.** — Les progrès japonais se développent surtout aux dépens de l'Espagne. C'est ainsi qu'en 1932 la part de la France était de 7.178.000 francs et celle de l'Espagne de 1.494.000 francs sur une importation totale de 10.598.000 francs ; le Japon ne figurait que pour 543.000 francs ; en 1933, nous trouvons 6.970.000 francs à la France, 661.000 francs seulement à l'Espagne et 3.658.000 francs au Japon. Pour le premier trimestre de 1934, la France est encore au premier rang avec 1.735.000 francs, suivie du Japon avec 1.100.000 francs, l'Espagne ne figurant plus que pour 100.000 francs.

**Chaussures en caoutchouc.** — Les progrès s'accroissent ici aussi particulièrement importants. Les importations totales, en 1932, étaient de 1.912.000 francs dont 787.000 pour l'Espagne et 576.000 pour le Japon. Nous relevons en 1933, sur un total de 3.512.000 francs, 2.559.000 francs au Japon et 743.000 francs à l'Espagne.

Au cours du premier trimestre 1934 la progression s'accroît, la part du Japon est de 1.853.733 francs contre 186.856 à l'Espagne sur 2.053.438.

Il convient d'observer qu'il ne s'agit pas d'imitations de babouches, dont le Protectorat a, par avance, interdit l'entrée au Maroc, mais de chaussures de forme normale entièrement en caoutchouc imitant le cuir. L'indigène a tendance à abandonner les « belghas » traditionnelles pour ces articles dont les prix ont constamment baissé.

**Thé.** — L'indigène marocain, grand consommateur de thé, n'a pas sacrifié ses goûts sur cet article aux prix avantageux. Il ne retrouve dans le thé japonais ni l'apparence ni l'arôme du thé de Chine auquel il est habitué. Les maisons de Shanghai ont su s'adapter aux goûts divers des indigènes marocains, suivant les régions, et ont créé autant de variétés très estimées.

**Prix pratiqués.** — Les marchandises japonaises peuvent être classées, à ce point de vue, en deux catégories :

1° Articles de bonne qualité, comparables à ceux qu'offre la concurrence, tels que : cotonnades, soieries, lingerie.

On peut estimer qu'en moyenne les produits japonais de cette catégorie sont de 10 à 20 % moins chers que ceux de la concurrence la plus proche. Cette différence atteint parfois et dépasse même 40 %.

Les foulards de Lyon en soie artificielle « bouricha » valent 60 francs la douzaine au départ de l'usine ; l'article japonais exactement semblable, vaut 36 francs la douzaine C.I.F. Casablanca.

Les « Lampas », tissus lourds en soie artificielle, valent à Lyon 6 francs le mètre, le même article venant du Japon est offert à 4 fr. 40 C.I.F. Casablanca.

Les chemises d'hommes, de qualité moyenne, valent 40 francs la douzaine.

Au kilogramme la lingerie française cousue vaut en moyenne 35 francs ; la lingerie japonaise 14 francs seulement.

2° Articles de qualité inférieure :

Les articles japonais de cette catégorie sont entièrement différents de ceux que présentent les autres fournisseurs, aussi toute comparaison de prix est-elle impossible.

Nous noterons, à titre purement indicatif, quelques chiffres concernant les marchandises les plus courantes :

Chaussettes : 6 francs et 10 francs la douzaine de paires ;

Tricots de coton : 14 et 18 francs la douzaine ;

Robes enfants en percale imprimée : 18 francs la douzaine ;

Robes fillettes : 67 francs la douzaine ;

Mouchoirs de coton : 3 francs la douzaine ;

Voile uni en 0,90 de largeur, 25 francs la pièce de 27 m. 50 (ce voile reçu par les importateurs marocains est ensuite envoyé à la broderie en Suisse) ;

Chaussures toile et caoutchouc : 30 francs la douzaine de paires ;

Chaussures caoutchouc noir ou jaune : de 3 à 5 francs la paire ;

Un appareil téléphonique de table ou mural, copie d'un appareil allemand qui vaut 300 francs, revient à 65 francs ;

Une bicyclette s'obtient pour 100 francs et les tendances générales sont à la baisse.

Nous pourrions multiplier ces exemples. Les chiffres précédents pratiqués à Casablanca, sont à peu près identiques sur les marchés de l'intérieur.

## L'ORIGINE DES MARCHANDISES BASE DES STATISTIQUES D'IMPORTATION DOUANIÈRE.

L'administration des douanes chérifiennes a réalisé, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1934, une importante réforme dans la présentation des statistiques du commerce extérieur.

A l'instar d'autres pays, notamment de la France, les statistiques d'importation avaient été, jusqu'alors, basées sur la provenance des marchandises. Cette manière de procéder reposait sur le principe en vertu duquel les statistiques du commerce extérieur sont essentiellement des statistiques d'échanges.

A la vérité, la notion de provenance avait été définie de telle façon qu'il y avait le plus souvent concordance entre le pays d'origine et le pays de provenance, bien que celui-ci ne fût qu'un lieu de passage ou de transit. En effet, des circulaires administratives avaient précisé qu'il convenait de reprendre les marchandises au compte du pays d'où avait lieu l'envoi initial à destination du

Maroc, de celui, par conséquent, avec lequel était effectuée la transaction commerciale et où, par suite, la facture avait été établie. Pressentant, semble-t-il, l'orientation nouvelle que pourrait prendre, dans un avenir plus ou moins prochain, la politique douanière de l'Empire fortuné, la direction des douanes avait appelé, avec une particulière insistance, l'attention de son personnel d'exécution sur l'intérêt qui s'attachait à ce que fût déterminé aussi exactement que possible le pays au compte duquel les marchandises importées devaient être imputées. Ses directives étaient strictement suivies depuis trois ans.

Mais, rompant avec ses anciennes traditions, la France décidait, au mois de novembre 1933, que les statistiques douanières d'importation feraient état, dans l'avenir, non plus de la provenance des produits, mais de leur origine.

L'administration métropolitaine faisait valoir que, tant pour l'application du système des contingents, que pour la préparation des accords commerciaux, les statistiques de provenance ne peuvent être utilisées qu'avec beaucoup de circonspection et qu'elles rendent très aléatoire le calcul des concessions qui peuvent être consenties aux pays étrangers. Elle estimait, en outre, que ces statistiques ne se prêtent pas à la recherche des relations directes, susceptibles d'être établies entre la France et les pays de production des marchandises dont elle a besoin.

La mesure ainsi décidée devait être appliquée dès le 1<sup>er</sup> janvier 1934.

La question s'est aussitôt posée dans les douanes chérifiennes de savoir si l'exemple de la France devait être suivi.

Certains ont pensé que la réforme ne présentait pas le même intérêt au Maroc, où les échanges internationaux sont régis par le principe de la porte ouverte et de l'égalité économique posé par l'acte d'Algésiras. On s'est demandé également si les réceptionnaires des marchandises et leurs intermédiaires seraient en mesure de connaître la véritable origine de produits ne présentant pas de caractère distinctif et ayant transité à travers d'autres pays ou même y ayant été stockés, soit librement, soit en entrepôt, et si les agents des douanes pourraient déterminer l'origine réelle, alors qu'ils ne disposent pas, comme en France, du moyen légal d'exiger la déclaration de l'origine.

Ces considérations n'ont pas prévalu.

Il existe, en effet, un intérêt certain à ce que le Protectorat suive le mouvement de ses échanges en appliquant les mêmes règles que la France, l'économie marocaine étant intimement liée à l'économie métropolitaine.

D'autre part, l'origine exacte des marchandises importées constitue pour les pouvoirs publics une indication infiniment plus précieuse que la provenance, à une époque où l'une des préoccupations gouvernementales réside dans la recherche des relations directes susceptibles d'être établies entre les pays producteurs et les pays consommateurs et où peuvent être envisagés des accords commerciaux.

La direction des douanes a, dès lors, décidé de faire état, dorénavant, de l'origine des marchandises importées.

Ainsi donc, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les statistiques douanières, qui ont été publiées, sont établies sur cette base.

Il n'est pas sans intérêt que le public en soit informé.

## EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU RÉGIME DOUANIER MAROCAIN.

### Les vœux du Comité central des industriels du Maroc.

I. — *Objet de la réforme.* — Les mesures souhaitées par l'industrie marocaine sont généralement modestes.

Elles doivent avoir pour résultat, non pas d'établir des protections artificielles à l'abri desquelles pourraient se constituer et se développer une floraison d'industries nouvelles ou se maintenir des industries qui ne sont pas viables, mais seulement de rétablir une égalité économique aujourd'hui compromise par la situation spéciale de certains pays qui exportent leurs produits vers le Maroc et dont la concurrence menace d'être mortelle pour la production industrielle marocaine (Japon, pays de l'Europe centrale, Allemagne, Russie).

a) *Pour les industries travaillant pour la consommation locale.* — Ou celles-ci obtiendront satisfaction et elles vivront et se développeront normalement, apportant leur tribut aux charges publiques, faisant prospérer une main-d'œuvre importante, rémunérant honnêtement les capitaux investis ; ou la réforme du statut douanier du Maroc sera différée et beaucoup d'industries marocaines disparaîtront, entraînant par leur déconfiture, non seulement le mécontentement et la méfiance des capitalistes français, mais encore un déséquilibre important.

Il suffira, pour souligner ce risque, de se souvenir que l'industrie européenne du Maroc fait vivre environ 50.000 ouvriers indigènes et distribue annuellement près de 200 millions de salaires.

b) *Pour les industries exportatrices.* — Le Maroc, parvenu à la maturité économique, doit rechercher à développer dans toute la mesure du possible ses exportations. Ainsi parviendra-t-il à atténuer le déficit si important de sa balance commerciale et de sa balance des comptes, déficit qui risque d'aboutir présentement à une perte de substance pour le pays.

Le Comité central des industriels du Maroc ne doute pas, dans ces conditions, qu'entre quelques difficultés diplomatiques aléatoires et une mesure d'autorité assurant l'équilibre économique et social du Protectorat, le choix des Gouvernements français et chérifiens ne soit déjà fait.

II. — *Modalités et répercussions générales de la réforme.* — La modestie des protections demandées démontre que tous les industriels du Maroc estiment capital de maintenir dans ce pays une politique de vie bon marché et de développer la capacité d'achat de la population européenne et indigène.

Sur le bénéfice de ces observations, le cadre général de la réforme douanière semble pouvoir être défini ainsi :

1° *Un tarif général*, maintenu si possible au taux actuel pour les produits manufacturés, non fabriqués au Maroc ;

2° *Un tarif maximum*, pour les matières premières existant au Maroc et pour les produits manufacturés au Maroc ;

3° *Un tarif minimum*, pour les matières premières et les produits manufacturés non existant au Maroc ;

4° *Un tarif réduit*, pour les matières ou produits fabriqués qui, bien qu'existant au Maroc, sont importés pour être utilisés en vue de la réexportation.

Les produits destinés à être réexportés après transformation ou utilisation bénéficieraient, même dans le cas où les produits similaires seraient fabriqués au Maroc, d'un tarif réduit.

Cette disposition est demandée pour éviter une majoration de prix de revient des produits de l'industrie marocaine, susceptibles d'être exportés.

*Régime de réciprocité.* — Pour les produits marocains susceptibles d'être exportés, il serait utile que les accords de réciprocité s'inspirent du rapport « importation-exportation » pour chaque nation, sans toutefois, que l'application stricte de ce système aboutisse à innover au Maroc des barrières douanières qui, dans d'autres pays, se sont révélées d'une efficacité fictive.

*La réforme douanière doit tendre à l'établissement d'un tarif spécifique, seul réellement efficace.*

*Régime spécial de réciprocité en faveur de la France.* — Le Comité central se déclare d'accord pour accorder à la France une situation privilégiée compatible avec l'équilibre économique du Protectorat.

En contre-partie, le bénéfice des mesures accordées par la France à la production marocaine, contingent, etc.), devrait être consolidé et étendu.

*Régime spécial à l'entrée des colonies françaises.* — Le Comité insiste pour que des facilités à l'entrée de ces pays soient accordées à l'industrie marocaine.

*Contingents.* — Pour les matières premières dont la détaxe est sollicitée et pour les produits manufacturés que le Maroc ne serait pas en mesure de produire en totalité, le Comité serait d'avis d'envisager l'attribution de contingent annuel permettant d'importer les produits qui font défaut, à condition que ses contingents soient accordés après accord des industriels.

Le Comité central des industriels a jeté les premières grandes lignes d'une tarification douanière qui s'inspirerait d'une classification de l'industrie marocaine en 11 sections et 51 chapitres sur les bases suivantes :

SECTION I. — *Industrie alimentaire.*

- Chapitre 1. — Minoterie.
- 2. — Pâtes alimentaires.
- 3. — Biscuits.
- 4. — Chocolats.
- 5. — Sucres cuits et dragées.
- 6. — Sucres raffinés.
- 7. — Bières.
- 8. — Limonades, sirops, eaux de table.
- 9. — Vins.
- 10. — Conserves de fruits.
- 11. — Conserves de poissons, légumes et fruits.
- 12. — Conserves de viandes et viandes frigorifiées.
- 13. — Huiles d'olives.

SECTION II. — *Industrie minière.*

- Chapitre 14. — Charbons.
- 15. — Pétroles et dérivés.
- 16. — Minerais métalliques.

SECTION III. — *Matériaux de construction.*

- Chapitre 17. — Ciments, chaux, plâtres.
- 18. — Briques, tuiles, céramiques, poteries pour la construction et la décoration, à l'exception des réfractaires.
- 19. — Marbres sciés et ouvrés.
- 20. — Emulsion de bitume.
- 21. — Glaces et verres argentés et façonnés.
- 21 bis. — Glaces et verres façonnés.

SECTION IV. — *Industrie métallurgique.*

- Chapitre 22. — Fers ouvragés, constructions métalliques, ferronneries.
- 23. — Pièces fondues de deuxième fusion.
- 24. — Pièces forgées, galvanisées.
- 25. — Boîtes et bidons vides en fer blanc.

SECTION V. — *Industrie du bois.*

- Chapitre 26. — Meubles, excepté fauteuils et chaises en bois courbé.
- 27. — Fauteuils et chaises en bois courbe.
- 28. — Caisses et emballages en bois.
- 29. — Poteaux imprégnés.

SECTION VI. — *Industrie chimique.*

- Chapitre 30. — Savons.
- 31. — Huiles comestibles raffinées, à l'exception des huiles d'olive.
- 32. — Bougies.
- 33. — Cirages et encaustiques.
- 34. — Explosifs nitrates et chlorates.
- 35. — Eau de Javel, lessives.
- 36. — Produits concrets à base d'huiles minérales (graisses consistantes).
- 37. — Peintures, vernis, mastics, blanc de zinc en pâte, couleurs broyées.
- 38. — Engrais organiques.
- 39. — Superphosphates.

SECTION VII. — *Industrie textile.*

- Chapitre 40. — Tissus pour ameublement et décoration.
- 41. — Tapis.
- 42. — Laines renaissances par effilochage.
- 43. — Crin végétal.
- 44. — Peaux de chèvres tannées par procédé végétal.

SECTION VIII. — *Industrie de l'énergie électrique et hydraulique.*

- Chapitre 45. — Pour mémoire.

SECTION IX. — *Papiers, imprimeries, arts graphiques.*

- Chapitre 46. — Imprimés commerciaux et publicitaires, registres, étiquettes, chromos, annonces, catalogues, etc...
- 46 bis. — Machines et matériel d'imprimerie.
- 47. — Carton à babouches et à emballages.
- 48. — Papiers et cartons pour emballages, ayant subi impression, découpage, ou montage.

SECTION X. — *Industrie de la mer.*

- Chapitre 49. — Bateaux de pêche et de plaisance.

SECTION XI. — *Industries nouvelles en cours d'organisation.*

- Chapitre 50. — Verrerie, gobeletterie.
- 51. — Allumettes.

La protection sollicitée par les cinquante et un produits finis résulte du tableau ci-après :

50 % <i>ad valorem</i> et au-dessus.....	4
De 40 % à 31 % <i>ad valorem</i> .....	11
De 30 % à 21 % .....	21
De 20 % à 12 1/2 % .....	2
Maintien du statut actuel .....	6
Industries exportatrices ne sollicitant aucune protection .....	6
	51

En outre, un certain nombre de producteurs ont sollicité l'abaissement du tarif sur les matières premières importées qu'ils utilisent. Tous demandent pour la production marocaine le régime appliqué aux produits métropolitains à leur entrée dans les colonies françaises d'Afrique.

## ZONE FRANÇAISE DU MAROC.

## RÉSUMÉ DE LA BALANCE COMMERCIALE.

## Comparaison des années 1932 et 1933.

	Importations	Exportations
	Tonnes	Tonnes
<i>Tonnage :</i>		
En 1932 .....	1.124.562	1.646.618
En 1933 .....	1.006.796	1.724.801
Déficit en 1933 aux importations.	117.766	"
Diminution .....	10 %	"
Excédent en 1933 aux exportations.	"	78.183
Augmentation .....	"	4 %
<i>Prix moyen de la tonne :</i>		
	Francs	Francs
Matières animales en 1932 .....	6.340	4.074
— en 1933 .....	4.670	3.610
Matières végétales en 1932 .....	1.521	762
— en 1933 .....	1.278	580
Matières minérales en 1932 .....	387	126
— en 1933 .....	418	114
Fabrications en 1932 .....	6.046	1.320
— en 1933 .....	5.120	1.649
Commerce total en 1932 .....	1.587	416
— en 1933 .....	1.521	348
<i>Valeurs :</i>		
En 1932 .....	1.785.116.000	685.065.528
En 1933 .....	1.532.416.277	600.231.159
Déficit de la balance commerciale en 1933 .....	932.185.118	
<i>Diminution en 1933 par rapport à 1932 :</i>		
Aux importations .....	252.699.723	"
Aux exportations .....	"	84.834.369
Pourcentage de diminution .....	14 %	12 %

## VALEURS

Pourcentage des exportations par rapport aux importations .....	Année 1932 .....	38,3 %
	Année 1933 .....	39,1 %
Amélioration en faveur de 1933 .....		0,8 %

NOTA. — Les prix moyens de la tonne importée et exportée sont en baisse en 1933 sauf :

A l'importation, les « matières minérales ». — La proportion des articles à bas prix tels que ciments et chaux, est moins forte en 1933. A cette cause s'ajoute la hausse du prix des fers de construction et des essences.

A l'exportation, les « fabrications ». — La proportion des superphosphates est inférieure à 1933 ; par contre celle des autres articles fabriqués, d'une valeur à la tonne beaucoup plus élevée est plus forte qu'en 1932.

## Mouvement commercial par puissances pendant les cinq premiers mois de 1934.

DÉSIGNATION DES PUISSANCES	VALEURS (En francs)	
	Importations	Exportations
France .....	260.228.123	106.244.292
Algérie .....	4.181.422	18.798.718
Japon .....	40.363.844	958
Belgique .....	30.861.795	4.750.814
Etats-Unis .....	30.359.028	1.858.588
Angleterre .....	24.486.067	5.929.317
Chine .....	23.732.444	2.940
Roumanie .....	23.364.925	15.370
Italie .....	19.485.166	15.717.305
Espagne .....	11.871.358	18.197.630
Pays-Bas .....	11.026.851	6.770.571
U.R.S.S. ....	10.610.634	11.050
Allemagne .....	10.047.940	7.910.307
Tchécoslovaquie .....	6.420.687	23.521
Danemark .....	5.272.056	5.978.083
Yougoslavie .....	4.712.541	604.391
Suisse .....	4.492.276	"
Brésil .....	3.653.723	1.200
Suède .....	3.174.537	61.283
Cuba .....	2.843.235	5.700
Portugal .....	2.842.941	520.870
Argentine .....	2.664.466	"
Pologne .....	2.196.553	870.642
Uruguay .....	1.122.979	"
A.O.F. ....	776.004	2.118.896
Iles Canaries .....	613.590	1.250.152
Tunisie .....	465.200	141.436
Norvège .....	342.524	904.502
Autres pays .....	26.069.474	6.407.849
<b>Total.....</b>	<b>568.282.383</b>	<b>205.096.385</b>

**MOUVEMENT DE LA NAVIGATION DANS LES PORTS DE LA ZONE FRANÇAISE DU MAROC.**  
(1<sup>er</sup> TRIMESTRE 1934)

**Marchandises**

PORTS	1 <sup>er</sup> TRIMESTRE 1933			1 <sup>er</sup> TRIMESTRE 1934		
	Importation	Exportation	Totaux	Importation	Exportation	Totaux
Port-Lyautey.....	49.935	14.297	64.232	40.710	22.354	63.064
Rabat-Salé.....	14.538	6.632	21.170	8.762	5.109	13.871
Fedala.....	23.715	5.620	29.335	18.876	5.917	24.793
Casablanca.....	166.874	368.109 (1)	534.983	184.493	345.120 (2)	529.613
Mazagan.....	3.205	8.675	11.880	3.455	5.064	8.519
Safi.....	5.597	17.174	22.771	9.111	7.443	16.554
Mogador.....	3.953	4.749	8.702	3.735	3.112	6.847
Agadir.....	10.162	3.157	13.319	28.395	658	29.053
<b>Totaux .....</b>	<b>277.979</b>	<b>428.413</b>	<b>706.392</b>	<b>297.537</b>	<b>394.777</b>	<b>692.314</b>

(1) Dont phosphates : 257.055 tonnes

(2) Dont phosphates : 249.477 tonnes.

**ÉTAT COMPARATIF DES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS**  
**DE LA ZONE FRANÇAISE DU MAROC PENDANT LES ANNÉES 1929 à 1933.**

	MATIÈRES animales	MATIÈRES végétales	MATIÈRES minérales	FABRICATIONS	TOTAUX
<b>Importations</b>					
<i>En tonnes :</i>					
1929 .....	10.705	288.677	566.177	155.241	1.020.800
1930 .....	9.509	285.219	631.685	189.352	1.115.765
1931 .....	8.630	335.161	683.216	190.788	1.217.795
1932 .....	9.298	329.447	623.737	162.658	1.125.140
1933 .....	11.969	319.416	508.390	167.021	1.006.796
<i>En milliers de francs :</i>					
1929 .....	88.291	773.227	333.270	1.402.641	2.547.430
1930 .....	74.248	572.156	378.687	1.183.382	2.208.474
1931 .....	63.514	551.164	347.351	1.113.161	2.075.191
1932 .....	58.958	501.286	241.354	983.461	1.785.058
1933 .....	55.996	408.298	212.931	855.191	1.532.416
<b>Exportations</b>					
<i>En tonnes :</i>					
1929 .....	28.568	673.301	1.591.286	25.742	2.318.897
1930 .....	29.860	284.288	1.788.021	16.128	2.118.297
1931 .....	25.458	571.658	971.446	11.877	1.580.439
1932 .....	24.434	580.460	1.032.651	8.869	1.646.414
1933 .....	31.292	602.356	1.083.059	8.094	1.724.801
<i>En milliers de francs :</i>					
1929 .....	244.377	732.026	233.591	23.182	1.233.176
1930 .....	188.781	250.480	257.297	22.695	719.253
1931 .....	119.692	494.297	132.983	14.410	761.382
1932 .....	99.544	442.592	131.116	11.713	684.965
1933 .....	112.970	349.557	124.350	13.354	600.231

**EXPORTATIONS DE LA ZONE FRANÇAISE DU MAROC  
PENDANT LES ANNÉES 1933 ET 1932.**

	TONNAGE (chiffres en tonnes)		DIFFÉRENCE		VALEUR en milliers de francs		DIFFÉRENCE		POURCENTAGE des valeurs	
	1933	1932	En +	En -	1933	1932	En +	En -	1933	1932
France .....	532.987	640.365	"	10.433	345.094	483.081	"	77.345	67,59	70,53
Algérie .....	96.945		"		60.642		"			
Afrique occidentale française.	2.134	3.805	"	1.671	3.660	4.798	"	1.138	0,60	0,70
Tunisie .....	971	317	654	"	892	292	600	"	0,15	0,04
Syrie * .....	1.198	av. aut. pays	"	"	829	av. aut. pays	"	"	0,13	av. aut. pays
Colonies françaises non dé-										
nommées .....	2	id.	"	"	4	id.	"	"	0,01	id.
Guadeloupe * .....	0	id.	"	"	3	id.	"	"	0,01	id.
Indochine .....	0	27	"	27	1	20	"	19	0,001	0,01
Cameroun * .....	0	av. aut. pays	"	"	1	av. aut. pays	"	"	0,001	av. aut. pays
Togo * .....	1	id.	"	"	1	id.	"	"	0,001	id.
									Pourcentage total de l'Empire français : 68,50	
Espagne .....	321.853	340.440	"	18.587	43.775	61.880	"	18.105	7,29	9,03
Iles Canaries * .....	20.676	av. aut. pays	"	"	8.126	av. aut. pays	"	"	1,36	av. aut. pays
									Pourcentage de l'Es- pagne et de ses colonies : 8,65.	
Italie .....	231.257	108.906	122.351	"	31.525	20.609	10.916	"	5,25	3,00
Angleterre .....	63.485	111.763	"	48.278	20.101	36.524	"	6.423	3,35	3,87
Union Sud-africaine * .....	43.644	av. aut. pays	"	"	4.973	av. aut. pays	"	"	0,83	av. aut. pays
Possessions anglaises de Médi-										
terranée .....	4.714	303	4.411	"	1.715	221	1.494	"	0,28	0,03
Possessions anglaises en Amé-										
rique * .....	50	av. aut. pays	"	"	45	av. aut. pays	"	"	0,01	av. aut. pays
									Pourcentage total de l'Empire britanni- que : 4,47.	
Allemagne .....	67.281	79.082	"	11.801	16.440	20.012	"	3.572	2,74	2,92
Pays-Bas .....	95.823	130.292	"	34.469	12.775	16.951	"	4.176	2,13	2,48
Danemark .....	105.129	63.611	41.518	"	11.311	7.946	3.365	"	1,88	1,16
Grèce .....	18.831	38	18.793	"	9.671	65	9.606	"	1,61	0,01
Belgique .....	24.354	29.864	"	5.510	8.337	11.998	"	3.661	1,39	1,74
Etats-Unis .....	10.128	11.019	"	891	7.933	7.646	287	"	1,32	1,11
Japon .....	23.410	35.695	"	12.285	2.705	4.392	"	1.687	0,45	0,65
Portugal .....	23.926	16.111	7.815	"	2.691	2.161	530	"	0,45	0,31
Norvège .....	12.510	7.049	5.461	"	1.726	1.089	637	"	0,28	0,16
Pologne .....	7.100	352	6.748	"	1.587	263	1.324	"	0,26	0,04
Yougoslavie .....	3.790	271	3.519	"	731	169	562	"	0,12	0,02
Suède .....	1.616	247	1.369	"	556	160	396	"	0,09	0,02
Irak * .....	1.054	av. aut. pays	"	"	548	av. aut. pays	"	"	0,09	av. aut. pays
Turquie * .....	174	id.	"	"	309	id.	"	"	0,05	id.
Canada .....	78	id.	"	"	105	id.	"	"	0,02	id.
Lettonie * .....	150	id.	"	"	84	id.	"	"	0,01	id.
Cuba * .....	88	id.	"	"	72	id.	"	"	0,01	id.
Autriche .....	101	101	"	"	55	61	"	6	0,01	0,04
Australie * .....	49	av. aut. pays	"	"	46	av. aut. pays	"	"	0,01	av. aut. pays
Esthonie * .....	67	id.	"	"	38	id.	"	"	0,01	id.
Finlande * .....	62	id.	"	"	34	id.	"	"	0,01	id.
Roumanie .....	46	21	25	"	32	21	11	"	0,005	0,01
Egypte .....	24	75	"	51	21	145	"	124	0,004	0,02
Suisse .....	0	25	"	25	16	30	"	14	0,004	0,01
Lithuanie * .....	30	av. aut. pays	"	"	15	av. aut. pays	"	"	0,004	av. aut. pays
Tchécoslovaquie .....	3	0	3	"	15	0	15	"	0,004	"
Chili * .....	7	av. aut. pays	"	"	15	av. aut. pays	"	"	0,004	av. aut. pays
Pérou * .....	3	id.	"	"	8	id.	"	"	0,001	id.
Bulgarie * .....	5	id.	"	"	2	id.	"	"	0,001	id.
Venezuela * .....	1	id.	"	"	2	id.	"	"	0,001	id.
Bésil .....	1	806	"	805	1	224	"	223	0,001	0,03
Albanie * .....	0	av. aut. pays	"	"	1	av. aut. pays	"	"	0,001	av. aut. pays
Autres pays d'Afrique * .....	8.991	id.	"	"	908	id.	"	"	0,15	id.
Autres pays d'Amérique * .....	45	id.	"	"	47	id.	"	"	0,009	id.
Autres pays d'Asie * .....	3	id.	"	"	7	id.	"	"	0,001	id.
Russie .....	0	63	"	63	0	45	"	45	"	0,01
Uruguay .....	0	5	"	5	0	3	"	3	"	0,01
Rubrique autres pays 1932..	176.378	65.761	10.617		16.123	14.161	2.062		2,743	
			Différ. en +				Différ. en -			
Totaux.....	1.724.787	1.646.414		78.383	800.231	684.967		84.736		

\* NOTA. — Les pays marqués d'un astérisque étaient repris en 1932 sous la rubrique « Autres Pays ». Pour ces pays il n'a pas été possible d'établir une comparaison entre 1933 et l'année précédente.

## IMPORTATIONS DANS LA ZONE FRANÇAISE DU MAROC PENDANT LES ANNÉES 1933 ET 1932.

	TONNAGE (Chiffres en tonnes)		DIFFÉRENCE		VALEUR en milliers de francs		DIFFÉRENCE		POURCENTAGE des valeurs	
	1933	1932	En +	En -	1933	1932	En +	En -	1933	1932
France .....	311.450	364.009	"	42.391	734.730	907.649	"	157.528	48,95	50,85
Algérie .....	10.168		"		15.391		"			
Tunisie .....	1.227	1.296	"	69	3.308	443	2.865	"	0,21	0,01
Indochine .....	2.102	1.248	854	"	3.276	2.235	1.041	"	0,21	0,01
Colonies non dénommées * .....	455	av. aut. pays	"	"	2.200	av. aut. pays	"	"	0,14	av. aut. pays
A.O.F. ....	2.008	270	1.738	"	2.142	778	1.364	"	0,14	0,01
Cameroun * .....	880	av. aut. pays	"	"	638	av. aut. pays	"	"	0,04	av. aut. pays
Syrie * .....	141	id.	"	"	440	id.	"	"	0,03	id.
Martinique * .....	20	id.	"	"	111	id.	"	"	0,01	id.
Pourcentage total de l'Empire français : 49,74.										
Angleterre .....	94.419	162.726	"	68.307	94.332	136.853	"	42.521	6,15	7,63
Indes anglaises .....	1.592	1.450	142	"	4.434	7.897	"	3.463	0,29	0,40
Possessions anglaises en Amérique * .....	4.540	av. aut. pays	"	"	2.454	av. aut. pays	"	"	0,15	av. aut. pays
Union sud-africaine * .....	160	id.	"	"	948	id.	"	"	0,06	id.
Possessions anglaises en Méditerranée .....	7	88	"	81	40	1.367	"	1.327	0,01	0,01
Irlande * .....	7	av. aut. pays	"	"	28	av. aut. pays	"	"		
Pourcentage total de l'Empire britannique : 6,66.										
Belgique .....	171.290	203.778	"	32.488	85.780	102.698	"	16.918	5,59	5,83
Chine .....	10.871	8.962	1.909	"	74.403	84.377	"	9.974	4,86	4,67
Etats-Unis .....	12.740	20.231	"	7.491	70.612	81.067	"	10.455	4,60	5,44
Japon .....	6.796	3.511	3.285	"	65.217	39.553	25.664	"	4,25	2,10
Roumanie .....	63.394	80.304	"	16.910	62.499	56.722	5.777	"	4,07	3,18
Italie .....	14.334	20.538	"	6.204	55.735	77.798	"	22.063	3,64	4,36
Pays-Bas .....	48.488	50.546	"	2.058	28.377	34.105	"	5.728	1,85	1,91
Possessions hollandaises en Amérique * .....	16.179	av. aut. pays	"	"	17.459	av. aut. pays	"	"	1,13	av. aut. pays
Indes hollandaises * .....	6.620	id.	"	"	7.649	id.	"	"	0,50	id.
Pourcentage total Pays-Bas et leurs possessions : 3,48.										
Espagne .....	39.353	38.022	1.331	"	34.424	42.667	"	8.243	2,24	2,38
Iles Canaries * .....	1.783	av. aut. pays	"	"	2.122	av. aut. pays	"	"	0,14	
Pourcentage Espagne et ses Iles : 2,38.										
Allemagne .....	31.036	16.810	14.226	"	30.810	48.955	"	18.145	2,01	2,80
Russie .....	42.983	43.653	"	670	29.794	25.546	4.248	"	1,94	1,43
Tchécoslovaquie .....	9.893	11.248	"	1.355	15.720	17.650	"	1.930	1,02	0,99
Brésil .....	2.232	1.817	415	"	8.865	8.556	309	"	0,58	0,40
Suisse .....	420	556	"	136	8.287	12.402	"	4.115	0,54	0,60
Havri * .....	16.055	av. aut. pays	"	"	8.277	av. aut. pays	"	"	0,54	av. aut. pays
Danemark .....	3.688	3.149	539	"	8.087	6.884	1.203	"	0,53	0,30
Yougoslavie .....	29.826	18.859	10.967	"	7.279	7.336	"	57	0,47	0,40
République Argentine .....	3.267	6.397	"	3.130	5.900	10.584	"	4.684	0,38	0,50
Portugal .....	9.205	6.712	2.493	"	5.417	5.350	87	"	0,35	0,30
Suède .....	4.972	5.990	"	1.018	5.335	5.377	"	42	0,35	0,30
Cuba * .....	8.040	av. aut. pays	"	"	4.644	av. aut. pays	"	"	0,30	av. aut. pays
Pologne .....	2.999	2.979	20	"	3.813	10.146	"	6.333	0,25	0,57
Irak * .....	5.155	av. aut. pays	"	"	3.685	av. aut. pays	"	"	0,24	av. aut. pays
Autriche .....	577	663	"	86	2.743	1.424	1.319	"	0,18	0,01
Mexique * .....	4.683	av. aut. pays	"	"	2.186	av. aut. pays	"	"	0,14	av. aut. pays
Uruguay .....	526	64	462	"	2.048	258	1.790	"	0,13	0,01
Canada * .....	540	av. aut. pays	"	"	1.695	av. aut. pays	"	"	0,11	av. aut. pays
Perse * .....	1.412	id.	"	"	1.457	id.	"	"	0,10	id.
Venezuela * .....	1.730	id.	"	"	1.226	id.	"	"	0,10	id.
Lettonie * .....	361	id.	"	"	208	id.	"	"	0,05	id.
Egypte .....	103	1.143	"	1.040	672	1.096	"	424	0,04	0,01
Autres pays d'Afrique * .....	459	av. aut. pays	"	"	665	av. aut. pays	"	"	0,05	av. aut. pays
Paraguay .....	223	id.	"	"	659	id.	"	"	0,05	id.
Finlande * .....	1.078	id.	"	"	654	id.	"	"	0,05	id.
Turquie * .....	3.003	id.	"	"	607	id.	"	"	0,05	id.
Norvège .....	568	591	"	23	568	934	"	366	0,03	0,01
Hongrie * .....	105	av. aut. pays	"	"	563	av. aut. pays	"	"	0,04	av. aut. pays
Autres pays d'Amérique * .....	279	id.	"	"	383	id.	"	"	0,02	id.
Autres pays d'Asie * .....	125	id.	"	"	330	id.	"	"	0,02	av. aut. pays
Grèce .....	33	451	"	418	166	385	"	219	0,01	0,01
Bulgarie * .....	191	av. aut. pays	"	"	150	av. aut. pays	"	"	0,01	av. aut. pays
Australie * .....	60	id.	"	"	102	id.	"	"	0,01	id.
Esthonie * .....	12	id.	"	"	36	id.	"	"	0,01	id.
Lithuanie * .....	5	id.	"	"	29	id.	"	"	0,01	id.
Pérou * .....	10	id.	"	"	13	id.	"	"	0,01	id.
Chili * .....	10	id.	"	"	6	id.	"	"	0,01	id.
Rubrique autres pays .....	74.271	46.179	28.082	"	62.224	45.965	16.159	"	4,13	2,57
Totaux .....	1.006.838	1.124.240	Différ. en -	117.402	1.532.428	1.785.057	Différ. en -	252.629		

NOTA. — Les pays marqués d'un astérisque étaient repris en 1932 sous la rubrique «Autres pays». Pour ces pays il n'a pas été possible d'établir une comparaison entre 1933 et l'année précédente.

**EXPORTATION DU VIN MAROCAIN  
DANS LES COLONIES FRANÇAISES**

Le bulletin de la chambre d'agriculture de Rabat de février 1934, estime qu'entre la circonscription de Dakar, le Sénégal, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Dahomey, on compte 14 millions 1/2 d'habitants parmi lesquels 27.500 européens et près de 2 millions d'indigènes susceptibles d'adopter le vin comme boisson habituelle.

Il y aurait lieu d'étudier les moyens propres à encourager l'exportation des vins marocains en Afrique occidentale, exportation pour l'instant entravée par l'absence de tout régime douanier préférentiel.

Le régime douanier des vins titrant 15° et au-dessus provenant exclusivement de la fermentation de raisins frais, vinés ou non est le suivant :

Pour les colonies de l'A.O.F. autres que la Côte d'Ivoire et le Dahomey :

5 % *ad valorem* sur les vins de provenance française.

25 % *ad valorem* sur les vins de provenance étrangère, à condition que leur valeur soit supérieure à 275 francs l'hectolitre.

Pendant l'année 1933, les vins étaient mercuroialisés à 275 francs l'hectolitre.

Pour la Côte d'Ivoire et le Dahomey, égalité de traitement pour les vins de provenance ou étrangère 10 % *ad valorem*. Les mousseux de provenance étrangère sont soumis aux mêmes taxes sur la base de la valeur facture, majorée de 25 %.

Pour les vins de liqueur ni artificiels ni additionnés de substances toxiques, aromatiques, amères et apéritives, lorsque la teneur en alcool est égale ou inférieure à 23 %, les taxes sont les suivantes :

Pour les colonies autres que la Côte d'Ivoire et le Dahomey :

Provenance française : 250 francs par hectolitre.

Provenance étrangère : 580 francs par hectolitre.

Pour les colonies de la Côte d'Ivoire et du Dahomey :

Provenance française et étrangère : 320 francs par hectolitre.

En outre, ils ne peuvent être importés en Afrique occidentale française qu'en bouteilles d'un litre.

En plus des droits d'importation et de surtaxe perçus au profit du Gouvernement général, les vins sont assujettis au profit du budget de la colonie importatrice à des taxes locales, diversement dénommées (taxe additionnelle à la patente des importateurs, taxe sur le chiffre d'affaires, à taxe compensatrice, et dont le taux est actuellement de 6,30 % au Sénégal, 3 % en Côte d'Ivoire, 2 % en Guinée, 5 % au Dahomey, 2,50 % au Soudan.

Les importations de vins en Afrique occidentale française ont pour l'instant l'origine ci-après :

**STATISTIQUES D'IMPORTATIONS DES VINS  
EN A.O.F.**

	1927	1928	1929
France .....	6.670.500	5.601.401	5.947.164
Espagne .....	1.577.000	1.843.394	2.027.908
Grèce .....	212.000	222.868	988.071
Colonies françaises .....	»	66.442	37.900
Portugal .....	8.371	14.121	28.159
Allemagne .....	»	11.181	3.793
Togo .....	»	8.377	4.855
Belgique .....	»	6.582	3.382
Italie .....	6.048	4.446	554
Autres pays .....	579.287	1.169.484	1.693.702
Totaux (en litres)..	9.053.751	8.949.196	10.735.488
Valeur (en francs)..	38.583.065	40.460.932	44.786.766

	1930	1931	1932
France .....	5.245.661	3.808.220	3.946.304
Espagne .....	4.397.108	3.338.609	4.477.703
Grèce .....	1.033.903	115.793	23
Colonies françaises .....	34.907	19.800	43.941
Portugal .....	27.290	14.991	40.305
Allemagne .....	1.779	1.545	890
Togo .....	272	3.676	»
Belgique .....	250	700	»
Italie .....	9.923	17.661	6.128
Autres pays .....	1.008.401	464.906	288.338
Totaux (en litres)..	11.759.494	7.785.901	8.803.632
Valeur (en francs)..	43.919.784	29.658.756	30.913.085

Non seulement le tarif douanier prohibe les importations vinicoles marocaines, mais il y aurait lieu de réprimer en Afrique occidentale certains usages de falsification sur place des vins, de contingerter les importations étrangères.

Les services de l'intendance en Afrique occidentale absorbent à eux seuls 350.000 litres, 200.000 en fûts, 150.000 en bouteilles.